

Agenda 21

REF : DAJDAAG2015020

Signataire : AA/PH

Séance du Conseil Municipal du 19/11/2015

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune intitulée « VERS UN MODELE DE DEVELOPPEMENT PLUS SOUTENABLE »

EXPOSE :

I-LE CONTEXTE

Actualisation du plan climat énergie territorial de Plaine Commune et élaboration du plan climat énergie territorial métropolitain de la « Métropole Du Grand Paris »

Plaine Commune a adopté un plan climat énergie territorial en 2010 qu'il convient réglementairement de mettre à jour au bout des 5 ans de mise en œuvre.

En actualisant son plan climat énergie de 2010, Plaine Commune adoptera, fin 2015, une nouvelle stratégie « climat » souhaitée plus ouverte à ses partenaires. De cette stratégie découlera un plan climat air énergie territorial 2016-2021.

L'objectif de Plaine Commune est d'amplifier les actions déjà à l'œuvre sur le territoire face à l'urgence climatique, d'élargir la mobilisation de ses partenaires et des acteurs, et de porter symboliquement ces engagements partagés au moment de la COP 21.

Cette démarche de Plaine Commune intègre les évolutions institutionnelles territoriales prévues par les lois MAPAM (de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27/01/2014 et NOTRE (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 07/08/2015 qui précisent que le nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre « Métropole Du Grand Paris » dispose dès le 01/01/2016, notamment des compétences liées à la planification climat et énergie (élaboration du schéma directeur des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid même si les réseaux restent communaux ou gérés par les syndicats actuels, élaboration du plan climat air énergie métropolitain).

L'élaboration d'un plan climat énergie métropolitain sera donc lancée dès 2016.

Elaboration partagée d'une résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune intitulée « VERS UN MODELE DE DEVELOPPEMENT PLUS SOUTENABLE »

Comme les 8 autres villes du territoire communautaire, la ville d'Aubervilliers a été invitée par Plaine Commune à participer à l'élaboration d'une résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie intitulée « VERS UN MODELE DE DEVELOPPEMENT PLUS SOUTENABLE ».

Les 9 villes avec la communauté d'agglomération Plaine Commune, Plaine Commune Habitat, OPH Aubervilliers, Bâti Plaine, la Coopérative d'accès sociale à la propriété de Plaine Commune, la SEM Plaine Commune Développement et la SPL Plaine Commune Développement, Plaine Commune Promotion, le Syndicat mixte des réseaux d'énergie calorifique, l'Office du Tourisme Plaine Commune Grand Paris, l'Agence locale de l'énergie et du climat, le Conseil de développement, des représentants d'habitants et d'associations acteurs de la transition écologique (réseau Terre d'Avenir, Sentinelles du climat) ont été invités à élaborer puis à signer le 26 novembre 2015 une « résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie ».

A cette fin, Plaine Commune a réuni le 23 septembre dernier le comité des partenaires « climat » permettant de partager le bilan du plan climat 2010-2015 du territoire de Plaine Commune, de débattre et de s'accorder sur des engagements stratégiques.

II-PRESENTATION DE LA RESOLUTION D'ENGAGEMENTS COMMUNS POUR LA SAUVEGARDE DU CLIMAT ET L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE INTITULEE « VERS UN MODELE DE DEVELOPPEMENT PLUS SOUTENABLE »

La résolution constitue les principes visant une stratégie globale du territoire et de ses acteurs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie. Elle constitue donc la stratégie du plan climat 2016-2021 de Plaine Commune. C'est un document qui projette Plaine Commune et ses partenaires vers l'avenir à horizon 2020, 2030 et 2050.

Il fixe des orientations stratégiques qui seront ensuite déclinées en un plan d'action par chaque partenaire.

Un document organisé en 2 parties

1. L'introduction

Afin d'adopter une résolution « sur mesure », l'introduction synthétise les singularités du territoire et les enjeux spécifiques du dérèglement climatique sur Plaine Commune :

- forte exposition des habitants à la crise sociale, économique, écologique et grande vulnérabilité des plus précaires aux impacts du dérèglement climatique ;
- dépendance de Plaine Commune à d'autres territoires en termes énergétique, alimentaire, de fourniture de matériaux, de traitement des déchets, ... ;
- population jeune, sensible aux enjeux planétaires ;
- territoire en mutation et inventif en solutions pour la sauvegarde du climat et l'adaptation aux impacts du dérèglement climatique ;
- actions pour la transition déjà à l'œuvre initiées par des acteurs du territoire ou/et des collectivités (Agendas 21, plans climat énergie, Agence locale de l'énergie et du climat, développement des réseaux de chaleur, rénovations thermiques, ...).

L'introduction réaffirme que :

-la lutte contre le dérèglement climatique doit être une priorité pour la survie de l'espèce humaine et le bien-être des habitants de Plaine Commune ;

- l'alliance des collectivités et des citoyens permettra seule de répondre à la hauteur des enjeux ;
- la nécessaire transition mondiale s'invente et se construit aussi sur le territoire de Plaine Commune et sa population peut jouer un rôle moteur pour y contribuer.

2. Les engagements communs des signataires

Dans le projet de résolution proposé, les engagements partagés par les signataires pour sauvegarder le climat et améliorer le cadre de vie visent le court, le moyen et le long terme. De nombreux domaines d'actions sont couverts permettant à chaque partenaire de s'y reconnaître et s'y investir.

Sur le long terme (2020, 2030, 2050), les signataires :

- Sur les émissions de gaz à effet de serre :
 - . Renouvellent l'objectif du premier plan climat énergie Plaine Commune (2010-2015) de réduction pour 2020 de 20% des émissions générées sur le territoire de Plaine Commune ;
 - . Le renforcent pour 2030 (-40%) et pour 2050 (-75%) sur la base des émissions de 2005 et en cohérence avec les orientations de l'Union européenne et de la Convention des Maires ;
- Visent une construction partagée du territoire de Plaine Commune de demain résultant de la coopération collectivités – société civile – entreprises pour le rendre :
 - . Robuste aux impacts du dérèglement climatique ;
 - . Sobre en énergie ;
 - . Propice au bien-être des habitants ;
 - . Respectueux de la biodiversité.

Pour les 5 prochaines années, les signataires s'engagent à :

- **Coopérer au sein de la Métropole du Grand Paris pour :**
 - . La meilleure prise en compte possible d'une part des valeurs d'écologie populaire qu'ils promeuvent et d'autre part des enjeux d'échelle métropolitaine qui concernent le territoire et ceux qui y vivent (déplacement des personnes, transport des marchandises, économie circulaire, lutte contre la pollution de l'air, ...)
 - . Leur participation à l'élaboration du plan climat métropolitain afin qu'il s'appuie sur les initiatives déjà à l'œuvre dans les territoires.
- **Lier les réponses aux urgences climatiques et sociales :**
 - . En aidant au développement des nouvelles filières liées à la transition écologique créatrices d'emplois nouveaux (énergies renouvelables, éco-construction, ...) et nécessitant une offre adaptée en formation ;
 - . En développant la lutte contre la précarité énergétique notamment à travers la rénovation thermique des logements existant sur l'ensemble du territoire.
- **Rendre possible des modes de transport et de déplacement économes en ressources et plus sains en travaillant sur l'aménagement d'un territoire propice aux mobilités actives et en accélérant la mise en œuvre des objectifs du plan local des déplacements : baisse du trafic routier, augmentation des déplacements à pied, à vélo et en transport en commun.**
- **Rendre le territoire et ses habitants robustes aux changements climatiques :**
 - . En favorisant la préservation d'espaces de pleine terre et d'espaces verts de grande ampleur riches en biodiversité (mise en œuvre de la trame verte et bleue) ;
 - . En travaillant sur la qualité des bâtiments et des espaces publics ;
 - . En agissant pour la réduction de la dépendance énergétique (développement des réseaux de chauffage) et alimentaire (agriculture urbaine et périurbaine) ;

. En favorisant les valeurs de solidarité et de coopération (usage partagé, don, troc, ...).

- Favoriser la transition :

. En mettant en œuvre, en évaluant et en faisant évoluer les outils communs aux signataires d'action climat – énergie sur le territoire de Plaine Commune (référentiel d'aménagement soutenable, conventions qualité bâtiment, ...);

. En sensibilisant et en formant ;

. En travaillant avec une meilleure coordination entre les signataires ;

. En intégrant le coût global dans les critères des décisions des signataires (coût global en tant que prise en compte des bénéfices de long terme dans chaque arbitrage notamment financier en intégrant systématiquement les conséquences de chaque arbitrage en coût potentiellement considérable pour les générations futures : l'opposé donc d'une vision à court terme qui rend irréversible la crise planétaire dont le dérèglement climatique n'est/ne sera qu'un aspect mais aux conséquences cataclysmiques multiples et dont les coûts sont/seront insupportables).

- **Mobiliser et soutenir les acteurs en transition**, sensibiliser et former les jeunes citoyens qui sont une des forces du territoire et soutenir le rôle de l'Agence locale de l'énergie et du climat de Plaine Commune.

- Viser l'exemplarité des organisations des signataires dans l'exercice de leurs compétences (patrimoine, achats, déchets, déplacements, manifestations, restauration collective, ...), avec pour objectif l'amélioration continue de leurs pratiques.

Les signataires s'engagent sous un an :

- A décliner et programmer dans le temps l'ensemble de ces objectifs, chacun à son échelle et en fonction de ses spécificités ;

- A partager des outils de mesures simples ;

- A associer d'autres partenaires et les habitants et décliner cette charte dans un format plus pédagogique pour partager l'information ;

- Se procurer et diffuser des exemplaires de l'ouvrage « Alternatibez-vous » et autres supports pédagogiques et pratiques favorisant l'action.

Aux éditions « Les Liens Qui Libèrent », préfacé par Christiane HESSEL, l'ouvrage « Alternatibez-vous » est présenté comme le support intellectuel du « Tour De France Alternatiba, Nos Enfants Nous Remercieront » qui a traversé à bicyclette cet été près de 200 villes dont Aubervilliers.

Décrit comme très pédagogique, cet outil de 40 pages a pour objectif de faire partager des idées pour engager, dans le quotidien, la transition citoyenne et écologique qui devient de plus en plus pressante dans tous les domaines dont les suivants sont cités : l'agriculture, la relocalisation de l'économie, l'aménagement maîtrisé du territoire, la sobriété énergétique, l'éco-habitat, la mise au pas de la finance, la reconversion sociale et écologique de la production, le partage du travail et des richesses ou la préservation des biens communs comme l'eau, la terre ou les forêts, ...

III-LE CALENDRIER

S'engager collectivement pour la sauvegarde du climat avant la COP21 est un gage de prise en compte des enjeux spécifiques de Plaine Commune au sein de la Métropole du Grand Paris, dont l'élaboration du plan climat métropolitain débutera dès janvier 2016.

Aussi un calendrier serré est proposé par Plaine Commune avec un **évènement autour de la signature officielle par les premiers signataires le jeudi 26 novembre 2015 à 9H30 au siège de Plaine Commune.**

Chaque partenaire, dont la ville d'Aubervilliers, a été invité par Plaine Commune à débattre du principe et du contenu de la résolution dans ses instances.

Au-delà, la résolution restera ouverte aux partenaires qui n'auraient pas pu signer dans le calendrier fixé, ainsi qu'à d'autres acteurs du territoire souhaitant rejoindre la dynamique.

IV-CONCRETISATION A AUBERVILLIERS DES ENGAGEMENTS DE LA RESOLUTION A REALISER SOUS UN AN

Pour Aubervilliers, concernant les engagements prévus dans cette résolution à réaliser sous un an, d'une part :

- Le plan climat énergie volet interne de la ville d'Aubervilliers a été adopté par le conseil municipal le 13/12/2013 et pour une durée de 5 ans (décembre 2018) ;
- Le processus d'élaboration du plan climat air énergie volet territoire validé par le conseil municipal du 17/10/2013 et impacté par la loi de transition énergétique pour une croissance verte du 17/08/2015 est en cours de finalisation.

Ce plan climat énergie interne déjà adopté et cette démarche territoriale engagée répondent pour l'essentiel aux objectifs que les signataires se donnent à réaliser sous un an.

D'autre part, il y a lieu de prévoir l'achat de 300 exemplaires (dont 150 fin 2015) de l'ouvrage « Alternativez-vous » aux éditions « Les Liens Qui Libèrent », préfacé par Christiane HESSEL et qui seront diffusés par les services municipaux auprès des acteurs et habitants d'Aubervilliers intéressés.

Enfin, élaborée par les collectivités et les acteurs de Plaine Commune, cette résolution plus locale fait à Aubervilliers écho au « Pacte national pour la transition, les collectivités s'engagent » adopté par le conseil municipal le 17/09/2015 et en cours de mise en œuvre.

V-BUDGET

Achat sur le budget 2015 de 150 exemplaires de l'ouvrage « Alternativez-vous » aux éditions « Les Liens Qui Libèrent », préfacé par Christiane HESSEL pour un montant de 427,50 € (quatre cent vingt sept euros et cinquante centimes).
Imputation budgétaire n° « 706 6182 020 OUVRAGES ».

VI-CONCLUSION

Il est demandé au Conseil municipal :

1-de prendre connaissance et valider la résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune intitulée « VERS UN MODELE DE DEVELOPPEMENT PLUS SOUTENABLE » qui constitue la stratégie du plan climat air énergie 2016-2021 de Plaine Commune ;

2-de valider les premières propositions pour Aubervilliers de mise en œuvre des actions à concrétiser dans l'année qui suit l'approbation de la dite résolution (engagements sous un an) dont l'achat de 150 exemplaires de l'ouvrage de sensibilisation « Alternativez-vous » à destination des acteurs et habitants du territoire pour un montant de 427,50 € (quatre cent vingt sept euros et cinquante centimes) ;

3-d'autoriser le maire à signer la résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune intitulée « VERS UN MODELE DE DEVELOPPEMENT PLUS SOUTENABLE ».

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 NOVEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 19 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 novembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc
Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère**, Mme LE MOINE Sandrine, **MM. KADDOURI Nourredine**, Mme REDOUANE Wassila, M SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT- BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM. RACHEDI Hakim, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et ***Conseillers Municipaux délégués,**

POUVOIRS :

Mme FAGARD Alice,	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. CHIBAH Salah
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	M. LOGRE Benoit

Mme PEJOUX Claudine et M. ZAIRI Rachid arrivés à partir de la question n°288
Mme YONNET Evelyne représentée à partir de la question n°291 par M. SALVATOR Jacques
Mme VIGEANT Claire représentée à partir de la question n°292 par M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia partie à partir de la question n°309

Absents : Mme TLILI Leïla, M. TLILI Mohamed Fathi, Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. HAFIDI Abderrahim, Mme ALVES Presilya,

Secrétaire de séance : Mme NEDELEC Sozig

Agenda 21

REF : DAJDAAG2015020

Signataire : AA/PH

OBJET :Résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune intitulée « VERS UN MODELE DE DEVELOPPEMENT PLUS SOUTENABLE »

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2011-828 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat énergie territorial,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE),

Vu la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération n° 215 du Conseil municipal du 12 juillet 2012 approuvant le plan d'action Agenda 21 d'Aubervilliers,

Vu la délibération n° 181 du Conseil municipal du 28 juin 2012 approuvant la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et l'élaboration en deux phases d'un plan climat énergie territorial d'Aubervilliers,

Vu la délibération n° 353 du Conseil municipal du 17 octobre 2013 approuvant les prochaines étapes d'élaboration du PCET et les conventions avec l'Agence Régionales de l'Environnement et des Nouvelles Energies (A.R.E.N.E) pour la mise à disposition des données locales énergie,

Vu la délibération n° 446 du Conseil municipal du 19 décembre 2013 prenant acte du bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre « patrimoine et compétences » de la commune d'Aubervilliers et approuvant les axes de travail pour le plan d'action climat énergie interne à la collectivité,

Vu la délibération n° 257 du Conseil municipal du 17 septembre 2015 approuvant les objectifs du « Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent » du Collectif national pour une transition citoyenne,

Vu le budget municipal,

Considérant la réalité et la gravité du dérèglement climatique ainsi que la nécessité d'agir pour le bien-être des habitants d'Aubervilliers et la survie de l'espèce humaine,

Considérant la responsabilité historique des pays riches dans les émissions de gaz à effet de serre et leur dette climatique considérable vis-à-vis des pays en voie de développement,

Considérant que la 21^{ème} conférence des parties prévue à la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se tiendra au Bourget (Seine-Saint-Denis) du 30/11/2015 au 11/12/2015 représente une opportunité pour créer l'élan nécessaire à l'amplification des actions de transition et à l'élargissement de la mobilisation,

Considérant qu'une approche climatique et un raisonnement en coût global entraîne des bénéfices à long terme qui limiteront les coûts pour les générations futures,

Considérant le rôle complémentaire aux négociations internationales et majeur des collectivités et acteurs locaux dans l'atténuation du dérèglement climatique et l'adaptation des territoires à ses impacts,

Considérant que la ville d'Aubervilliers s'est engagée, au travers de la réalisation du volet climat et énergie de son Agenda 21 dans une politique volontariste de lutte contre le dérèglement climatique et en faveur de l'environnement,

Considérant que la ville d'Aubervilliers a engagé l'élaboration du plan climat énergie territorial pour contribuer à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ainsi que pour réduire la vulnérabilité climatique de son territoire et la dépendance énergétique,

Considérant que les objectifs poursuivis par la résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune intitulée « VERS UN MODELE DE DEVELOPPEMENT PLUS SOUTENABLE », élaborée par les collectivités de Plaine Commune et les acteurs du territoire, sont cohérents avec ceux poursuivis par la collectivité en matière de lutte contre le dérèglement climatique,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune intitulée « VERS UN MODELE DE DEVELOPPEMENT PLUS SOUTENABLE » qui constitue la stratégie du plan climat air énergie 2016-2021 de Plaine Commune ; telle que cette résolution figure en annexe de la présente délibération.

APPROUVE la proposition pour Aubervilliers de répondre aux objectifs que les signataires de la dite résolution se donnent à réaliser sous un an :

- en confirmant les axes de travail pour le plan d'action climat énergie interne de la mairie d'Aubervilliers et retenus lors du Conseil municipal du 19 décembre 2013 ;
- en réaffirmant l'intérêt de la démarche d'élaboration d'une stratégie territoriale climat énergie à Aubervilliers, qui a été engagée suite aux décisions du Conseil municipal des 28 juin 2012 et 17 octobre 2013 et se trouve en cours de finalisation ;
- en procédant dès 2015 à un premier achat de 150 exemplaires de l'ouvrage de sensibilisation « Alternativement » à destination des acteurs et habitants du territoire pour un montant de 427,50 € (quatre cent vingt sept euros et cinquante centimes) ;

DIT que les crédits nécessaires concernant cet achat sont inscrits au budget de la commune sur l'imputation : 706 6182 020 OUVRAGES

AUTORISE le Maire à signer la résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune intitulée « VERS UN MODELE DE DEVELOPPEMENT PLUS SOUTENABLE ».

L'adjoint délégué



Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 20/11/2015
Publié le : 20/11/2015
Certifié exécutoire le : 20/11/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

